

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**VILLE DE BOURG-LA-REINE** (HAUTS de SEINE)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**Objet : Arrêté réglementant provisoirement la circulation et le stationnement dans la contre-allée Condorcet relatif à l'installation d'une patinoire, du 15 décembre 2022 au 5 janvier 2023.**

**Réf. : ST/ARo/LM - 22/378**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article L 325-1 et les articles R 417-10 à R 417-12 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'arrêté municipal modifié en date du 18 septembre 2019 instaurant une réglementation générale de circulation et de stationnement dans les différentes voies de la commune de Bourg-la-Reine ;

Vu le Règlement de Voirie Communal approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2020 ;

Considérant que le Service Jeunesse et Sports de la Ville de Bourg-la-Reine organise une manifestation festive et commerciale nécessitant l'installation d'une patinoire provisoire sur la Place Condorcet, du 15 décembre 2022 au 5 janvier 2023 ;

Considérant qu'afin d'assurer le bon déroulement de l'installation de la patinoire, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement dans la contre-allée Condorcet et boulevard Carnot, du 15 décembre 2022 au 5 janvier 2023 ;

Sur proposition des Services Techniques de la Ville de Bourg-la-Reine ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Du 15 décembre 2022 au 5 janvier 2023 inclus, les entreprises suivantes sont autorisées à occuper le domaine public pour procéder au montage et démontage d'une patinoire éphémère sur la Place Condorcet à Bourg-la-Reine :

- société Rustyle, Parc d'Activités de la Plaine de la Bruche, 2A rue Denis Papin 67120 Duttlenheim,
- société Xtraice, P.I. Los Llanos, C/Extremadura 2, 41909 Salteras, Sevilla, Espagne,

L'autorisation porte également sur l'occupation du domaine public sur la Place Condorcet par l'installation d'une patinoire et petits mobiliers afférents à ces installations.

**Article 2 :** Pour permettre le bon déroulement de mise en place de la patinoire provisoire sur la Place Condorcet organisé par le Service des Sports de la Ville de Bourg-la-Reine, la circulation et le stationnement seront réglementés dans la contre-allée Condorcet et sur le boulevard Carnot, du 15 décembre 2022 au 5 janvier 2023 comme suit :

• Les véhicules en infraction au présent arrêté feront l'objet d'une demande d'enlèvement conformément à l'article R 325 et suivants du Code de la Route.

• **Pour le montage des installations : Contre-Allée Condorcet et boulevard Carnot :**

\*du 15 décembre 2022 à 4h30 au 16 décembre 2021 à 5h30, la circulation sera interdite à tous les véhicules, sauf à ceux des entreprises citées à l'article 1<sup>er</sup> et aux véhicules de la Ville

• **Pour le démontage des installations : Contre-Allée Condorcet et boulevard Carnot :**

\*du 4 janvier 2023 à 5h30 au 5 janvier 2023 à 4h30 : la circulation sera interdite à tous les véhicules, sauf à ceux des entreprises citées à l'article 1<sup>er</sup> et aux véhicules de la Ville.

**Article 3 :** La signalisation appropriée sera mise en place et entretenue par les Services Techniques de la Ville.

**Article 4 :** L'affichage de l'arrêté sera effectué par les soins des Services Techniques de la Ville.

**Article 5** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Monsieur le Commissaire de Police Divisionnaire d'Antony, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice de l'Aménagement Urbain et du Cadre de Vie, les agents de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21ème Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- Société RUSTYLE – parc d'activité de la Plaine de la Bruche 2a, rue Denis Papin 67120 DUTTLENHEIM
- Société Xtraice
- Service de la Jeunesse et des Sports de la Ville.

Bourg-la-Reine, le 13 décembre 2022

Le Maire,  
Signé : Patrick DONATH

Pour ampliation,  
Pour le Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle SPIERS'.

Isabelle SPIERS  
Maire-Adjointe déléguée  
à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le 19. 12. 2022